

## **Guide pour le contrôle de conformité énergétique des bâtiments**

Un guide pour le contrôle de conformité énergétique des bâtiments par DGE-DIREN -

<https://guide-energie-batiment.ch/form/en-vd-4/>

30 novembre 2017

---

# EN-VD-4

## Installations de ventilation

Ce formulaire traitant de la ventilation est de compétence cantonale, donc à transférer à la DIREN via la CAMAC.  
Le contrôle de la mise en oeuvre reste toutefois de compétence communale !

	<b>Direction générale de l'environnement</b> <b>Direction de l'énergie</b>	<b>EN-VD-4</b>	Justificatif énergétique <b>Installations de ventilation</b> Objet de compétence cantonale
---	---	----------------	--

Commune : \_\_\_\_\_ N° parcelle : \_\_\_\_\_  
 Objet : \_\_\_\_\_

**Installation** (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : \_\_\_\_\_  
 Genre/type d'installation : \_\_\_\_\_  
 Air recyclé :  non  oui (→ joindre le schéma de principe) 1  
 Débit maximum : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/h d'air fourni \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/h d'air repris  
 Surface ventilée : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
 Chauffage de l'air :  non  oui → comment ? \_\_\_\_\_ 2

**Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLEne)**

Technique de récupération : \_\_\_\_\_  
 performance du récupérateur : \_\_\_\_\_ % (≥ 70 %)  
 Cas spéciaux : simple flux  maximum 1'000 m<sup>3</sup>/h d'air repris (total par immeuble) 3  
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel  
 utilisation de la chaleur de l'air repris par : \_\_\_\_\_

**Installation de refroidissement et/ou d'humidification**

Humidification :  non  oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)  
 Refroidissement :  non  oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

**Rideau d'air chaud**

Rideau d'air chaud :  non  oui ↓ 4  
 présence d'un sas d'entrée  
 énergies renouvelables uniquement employées

**Références normatives**

Norme SIA 382/1, édition 2007

**Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation**

5

**Signatures**

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise  Responsable, tél. :  Adresse mail :  Lieu, date, signature :	Justificatif établi par : _____ _____ _____ _____	<b>A REMPLIR PAR LE CANTON</b> Le justificatif est certifié complet et correct  _____ _____ _____
---	---	--

1

Les débits d'air (m<sup>3</sup>/h) seront vérifiés sur la machine après travaux

---

2

Chauffage de l'air ou non est à vérifier sur place après travaux

---

3

La récupération de chaleur est-elle existante ?

Le mode de récupération de chaleur sera à vérifier sur la machine.

---

4

En cas de présence d'un rideau d'air chaud, l'une de ces deux mesures est employée ?

---

5

Une demande de dérogation est-elle jointe ? Cette demande doit être envoyée à la DGE-DIREN via la CAMAC.

---